
A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adoptera, lors de sa séance extraordinaire qui se tiendra le 25 janvier 2022, à 18 h 30, au local C-110 A du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur Roberval), sis au 181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, des modifications à son règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration.

Pour consulter le projet de règlement, veuillez vous rendre sur le site Internet du Centre de services scolaire, dans l'onglet « Règlements et politiques », section « Direction administrative du Centre de services scolaire ».

Cet avis public est fait conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 22^e jour de décembre 2021.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate
Service du secrétariat général et des communications